

Le Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures et le ministre d'Etat (Pêcheries) se sont déclarés satisfaits de la conclusion de ce nouvel accord, qui représente pour le Canada un premier pas important vers le nouveau mécanisme de juridiction élargie en matière de pêche au-delà de nos côtes. Ce mécanisme accordera au Canada les pouvoirs nécessaires pour gérer et conserver les ressources biologiques dans l'intérêt des pêcheurs canadiens et, compte tenu des besoins prioritaires du Canada, dans l'intérêt d'autres nations, telle la Norvège, qui ressentent également le besoin pressant d'agir pour protéger ces ressources.